

PAR COURRIEL

Le 2 septembre 2025

AFFICHAGE

À TOUS LES AVOCAT·ES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

| POSTE D'AVOCAT·E | |
|-------------------------|---|
| BUREAU : | Service provincial de visiocomparution 800 Boulevard de Maisonneuve Est, bureau 900 Montréal (Québec) H2L 4M7 |
| PRÉCISIONS : | <p>Les personnes titulaires de ces postes sont affectées aux visiocomparutions les fins de semaine et jours fériés pour la Cour du Québec ainsi que la Cour municipale de Laval et de Québec (et éventuellement la Cour municipale de la Ville de Montréal).</p> <p>L'autre affectation de la personne titulaire de ce poste pour les autres journées de travail sera variable et déterminée selon les besoins du service. La personne titulaire du poste pourrait être affectée dans l'un ou l'autre des bureaux suivants : BAJ Droit criminel ou pénal, BAJ Droit de la jeunesse, BAJ Laval, BAJ Droit de l'immigration ou BAJ Droit de la santé, se constituant ainsi un « case-load » partiel.</p> <p>Présentement cette autre affectation sera au BAJ Droit criminel et pénal.</p> <p>L'horaire de travail est du samedi au mercredi ou du jeudi au lundi, selon les besoins du service.</p> <p>L'horaire de travail est de cinq jours consécutifs incluant les samedis et les dimanches et sera évalué selon les besoins du service.</p> <p>Une description du projet de visiocomparution est disponible en annexe.</p> |
| EXIGENCES : | <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne expérience en défense en matière criminelle devant la Cour municipale de la Ville de Montréal ou Laval ; • Une certaine expérience en défense devant la Cour du Québec, Chambre criminelle ou la Cour supérieure. |

| | |
|---------------------------------|--|
| STATUT : | Permanent |
| NUMÉRO DU POSTE : | AVOC.GAR6901 |
| SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : | Me Hussein Hassan, Directeur |
| ENTREVUES : | Les personnes intéressées devront se rendre disponibles pour une entrevue prévue le 1 ou 2 octobre 2025. |

Les candidatures doivent parvenir par courriel à l'adresse suivante : affichages@ccjm.qc.ca ou par télécopieur au **514 864-8374** à l'attention de Madame Véronique St-Onge avant le **16 septembre 2025 à 16h30**.

ANNEXE

Description du service des visiocomparutions – Pourrait être appelée à changer

Le ministère de la Justice du Québec, en collaboration avec les nombreux partenaires des services judiciaires, travaille à améliorer l'offre de service de comparution et d'enquêtes sur mise en liberté les fins de semaines et les jours fériés s'ajoutant à l'offre de service actuelle. Ces travaux sont effectués en cohérence avec les chantiers parallèles présentement en cours visant la transformation de la justice et l'amélioration du service au citoyen.

L'ensemble des processus opérationnels liés à la tenue des comparutions et des enquêtes sur mise en liberté ont été ajustés. La solution retenue par le MJQ fût la création de 3 pôles centraux, un pôle au palais de justice de Québec et deux pôles au palais de justice de Montréal, pour la réception et le traitement des demandes de comparution et les enquêtes sur mise en liberté la fin de semaine et les jours fériés. Ces trois pôles agissent à titre de greffes de comparution. L'audience en salle virtuelle sera utilisée afin de desservir toutes les régions à partir du palais de justice de Québec et de Montréal et ainsi limiter les déplacements et les intervenants présents sur place au palais de justice.

Les palais de justice de toutes les régions du Québec seront répartis dans chacun de ces pôles. Ils agiront à titre de greffes d'origine. Cette répartition a été élaborée en fonction de la volumétrie de dossiers la fin de semaine et les journées fériées. La comparution et les enquêtes sur mise en liberté la fin de semaine et les jours fériés seront implantées dans chacune des régions de façon graduelle et selon un calendrier de déploiement établi.

Dans le réseau d'aide juridique, une procédure a été mise en place dès l'implantation du projet pilote pour le pôle de Québec et s'étend dorénavant à l'ensemble des trois pôles. L'avocat-e du Service provincial de garde téléphonique qui procède à la comparution d'un individu détenu crée une fiche client-e dans un formulaire web spécialement conçu pour le service. Cette comparution se fait de manière virtuelle, il agit de son domicile à l'aide d'un outil informatique fourni par le CCJM.

Une fois la comparution faite et le formulaire complété, ce dernier sera enregistré dans un espace infonuagique et accessible par nos partenaires des autres centres communautaires juridiques du Québec. Cette fiche permettra aux avocat-es des autres régions de prendre charge du dossier en ayant toutes les informations nécessaires pour assurer le suivi auprès du ou de la cliente. L'avocat-e du service de visiocomparutions agit donc en son nom aux fins de comparutions uniquement, il ou elle n'est pas responsable de l'ouverture des dossiers traités lors des visiocomparutions de la fin de semaine, à l'exception des dossiers issus des comparutions des dimanches et du pôle de Montréal interne. Par souci de qualité du service, l'avocat-e demeure disponible le lundi pour répondre aux questions des avocat-es des autres régions le cas échéant.
